



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

15 DEC. 2023

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-137**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle – LES HAUTS DE L'AUDE**

VU la délibération n° MA-DEL 2023-048 du 04/04/2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la Commune de Quillan ;

VU la délibération n° MA-DEL 2023-049 du 04/04/2023 qui approuve le vote des subventions aux associations ;

CONSIDERANT qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue ;

CONSIDERANT la demande formulée par l'Association LES HAUTS DE L'AUDE représentée par sa Présidente, Mme Sylvie BALLESTRIN sollicitant une subvention exceptionnelle ;

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 euros.

A cet effet, M. le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Hauts de l'Aude d'un montant de 2.000 euros.

2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2023.
3. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

  
Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2023-137****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-12-15T09-06-22.00 ( MI249714420 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231215-2023-137-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention exceptionnelle - LES '15-175  
DE L'AUDE**Date de décision :** Dec 15, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-137.PDF](#)**Préparé**Date **15/12/23** à **09:06**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **15/12/23** à **09:06**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **15/12/23** à **09:12**